

## DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE

NOM : ..... Prénom : .....

Numéro étudiant : ..... Niveau d'étude : • L1 • L2 • L3

Adresse mail : .....@.....

Numéro de téléphone : .....

### Motif de la demande :

- Situation de handicap
- Activité sportive de haut niveau
- Activité professionnelle
- Engagement associatif
- Raisons médicales
- Autre motif, précisez : .....

*NB : voir au verso la liste des pièces justificatives*

### Objet de la demande :

- Dispense totale d'assiduité pour les enseignements du • premier semestre • second semestre
- Dispense partielle d'assiduité pour les enseignements suivants :

Semestre	Nom de l'EC	Nom du cours et de l'enseignant·e
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		
• 1 • 2		

Date et signature de l'étudiant·e :

**Décision des responsables de la formation :** • favorable • défavorable

**Date :** .....

**Tampon et signature :**

## Principes à connaître à propos de la dispense d'assiduité

- Les dispenses d'assiduité rendent la présence en cours facultative et permettent un aménagement des modalités de contrôle et d'évaluation, dès la session 1, à préciser avec chaque enseignant·e concerné·e. L'accès à la session 2 est également autorisé en cas de note insuffisante en session 1.
- Toute demande doit être adressée aux responsables de la formation dans un délai de quatre semaines à partir du début des cours de chaque semestre.

### Pièces à fournir pour appuyer votre demande

Motif	Pièces
Situation de handicap	- Plan d'accueil de l'étudiant·e en situation de handicap (PAEH) produit par le Pôle Handicap de l'université et recommandant la dispense d'assiduité. <a href="https://www.univ-paris8.fr/Presentation-du-Pole-Handicap">https://www.univ-paris8.fr/Presentation-du-Pole-Handicap</a>
Activité sportive de haut niveau	- Attestation du statut de sportif de haut niveau (SHN) par le service des sports de l'université. <a href="https://www.univ-paris8.fr/Le-service-universitaire-des-activites-physiques-et-sportives-SUAPS">https://www.univ-paris8.fr/Le-service-universitaire-des-activites-physiques-et-sportives-SUAPS</a>
Activité professionnelle	- Contrat de travail attestant au moins dix heures de travail hebdomadaires.
Engagement associatif	Les situations pouvant donner lieu à la reconnaissance du statut d'étudiant·e engagé·e sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901</li><li>- mandats d'élus étudiant·es au sein des conseils d'établissement et du CROUS</li><li>- engagement de service civique</li><li>- engagement de volontariat chez les sapeurs-pompiers.</li></ul> Dans tous les cas, l'étudiant·e doit attester une activité de 39h minimum réparties sur au moins 5 mois.
Raisons médicales	- Attestation d'affection longue durée (ALD) - Certificat médical recommandant la DA